



REPORTING FINANCIER BP Aura #35

31 juillet 2023

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i>	3
1.2. <i>Nos engagements</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne</i>	3
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	5
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	6
4. LES CREDITS	7
4.1. <i>Note méthodologique</i>	7
4.2. <i>Vision dynamique</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés</i>	8
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS	10
5.1. <i>Le Ratio Brut</i>	10
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	11



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

J'espère que vous avez toutes et tous passé un bel été et que les dérèglements climatiques auxquels vous avez pu être exposés vous ont permis malgré tout de profiter de ce temps de repos et de décompression estival.

La rentrée va être chargée avec la déclinaison opérationnelle des grandes lignes de la planification écologique annoncées par la Première Ministre le 12 juillet dernier.

Côté Banque de la Transition Energétique par BPAURA, nous allons mettre l'accent sur le financement de la rénovation des copropriétés privées. Ce sujet reste un point crucial pour la décarbonation de l'économie française, avec un nombre de rénovation encore très en deçà des objectifs fixés.

N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

Merci de votre confiance,

- Pierre-Henri GRENIER -

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- **La Traçabilité** : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- **Un Circuit court du financement** : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque, l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

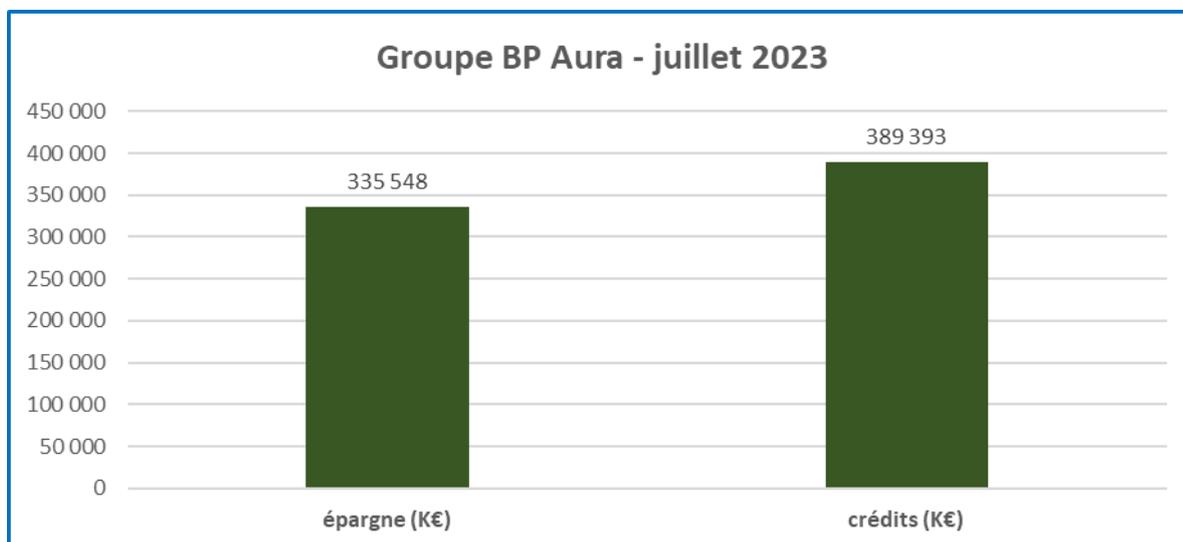
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

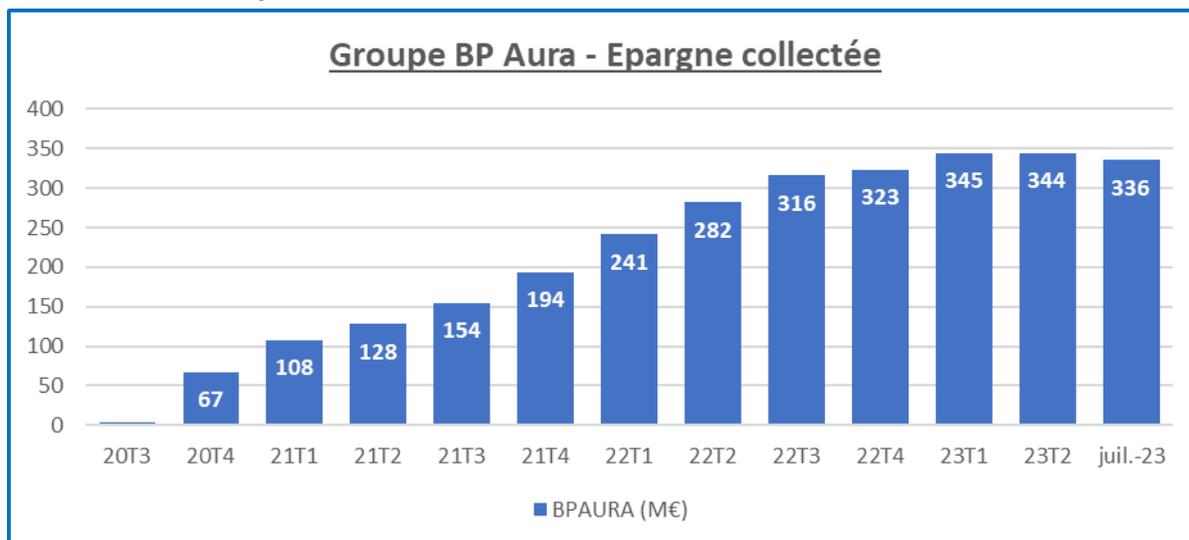
A fin juillet 2023, l'épargne collectée s'est élevée à 336 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 389 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiales Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

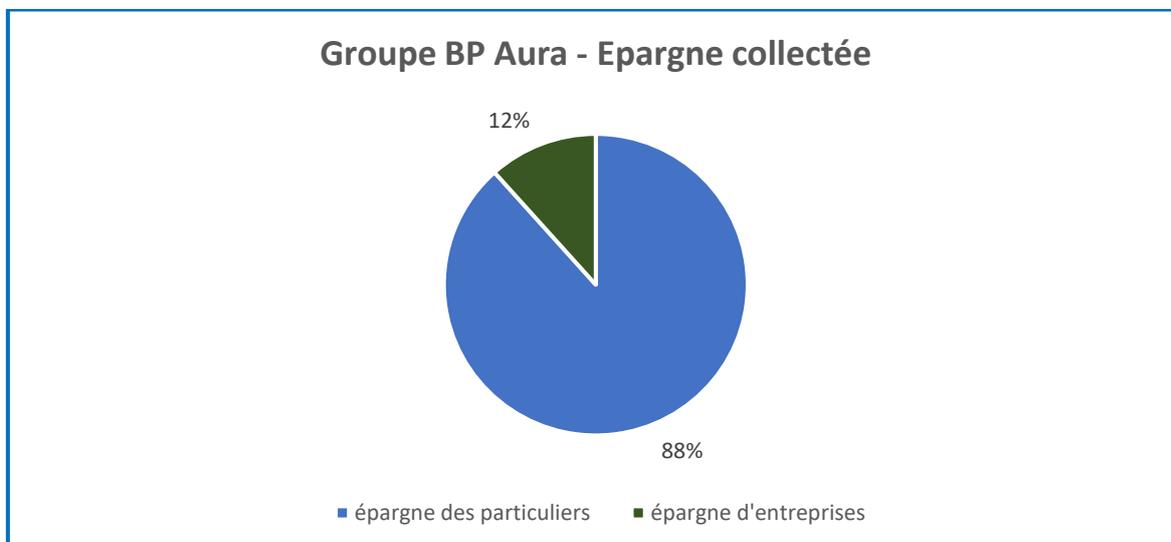
3.1. Vision dynamique

La progression de l'épargne, constante depuis le lancement de la BTE par BP Auvergne Rhône Alpes le 15 septembre 2020, a légèrement fléchi en juillet. Le nombre d'épargnants atteint le chiffre de 8 610 à fin juillet 2023.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 88% et auprès d'entreprises pour 12%.



La collecte du mois a de nouveau été principalement réalisée sur les livrets d'épargne classiques par des clients particuliers, notamment par nos clients sociétaires. La décreue du montant de comptes à terme (épargne d'entreprises) a été compensée par celle des livrets (épargne de particuliers).

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	100 348 165 €	8 237 565 €	-9 301 575 €	99 284 155 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	194 065 086 €	12 158 389 €	-15 545 763 €	190 677 711 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	5 988 080 €	447 000 €	-501 000 €	5 934 080 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire</i> ¹	644 144 €	39 508 €	-20 609 €	663 043 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	43 069 143 €	2 440 000 €	-6 520 600 €	38 988 543 €
TOTAL	344 114 618 €	23 322 462 €	-31 889 547 €	335 547 533 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

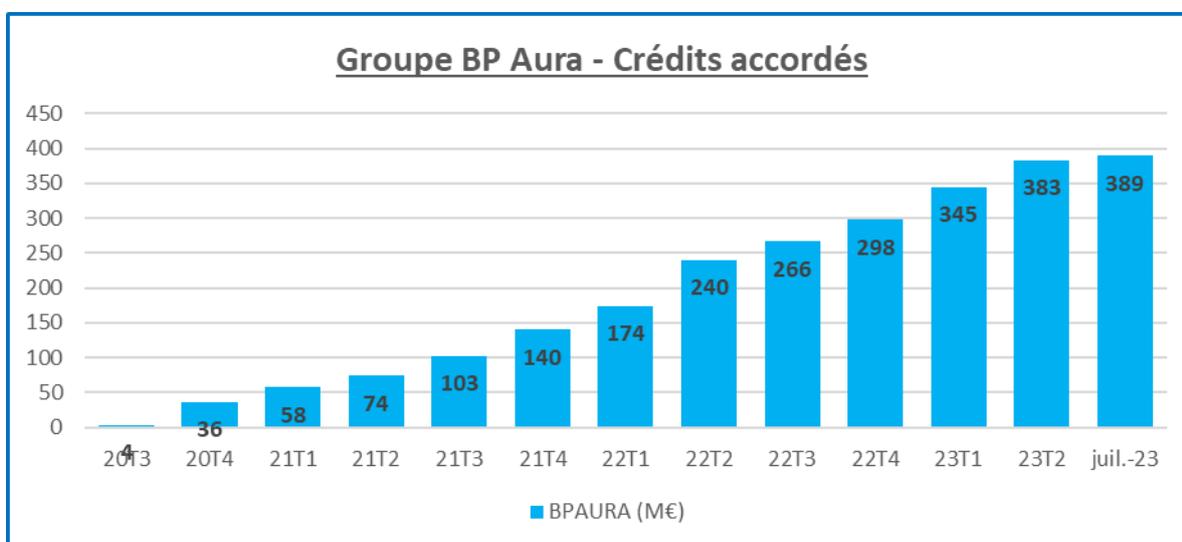
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, éventuellement non encore édités ou débloqués,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

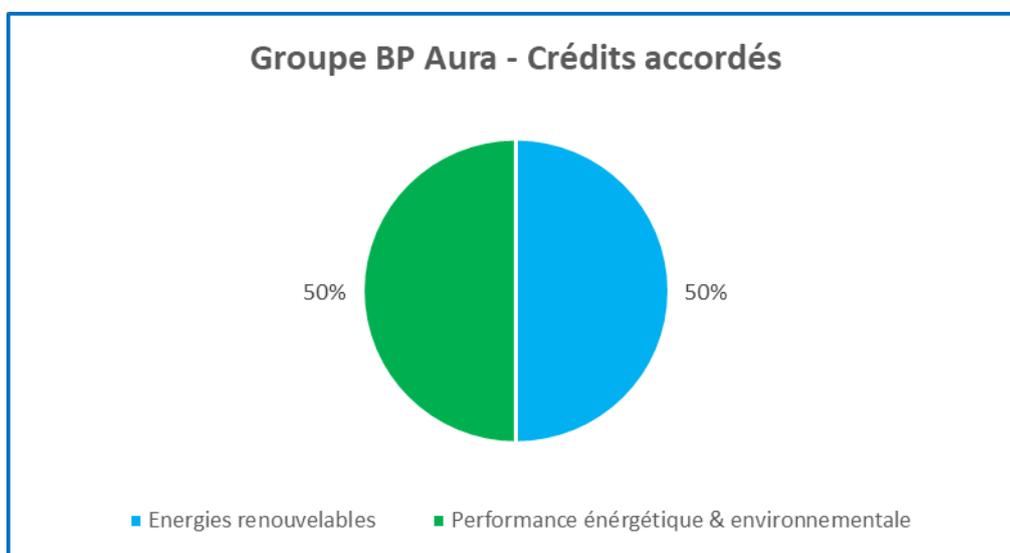
Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

La croissance des crédits est en sensible augmentation depuis juin 2022 et traduit une hausse des continus investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.



4.3. Nature des crédits octroyés

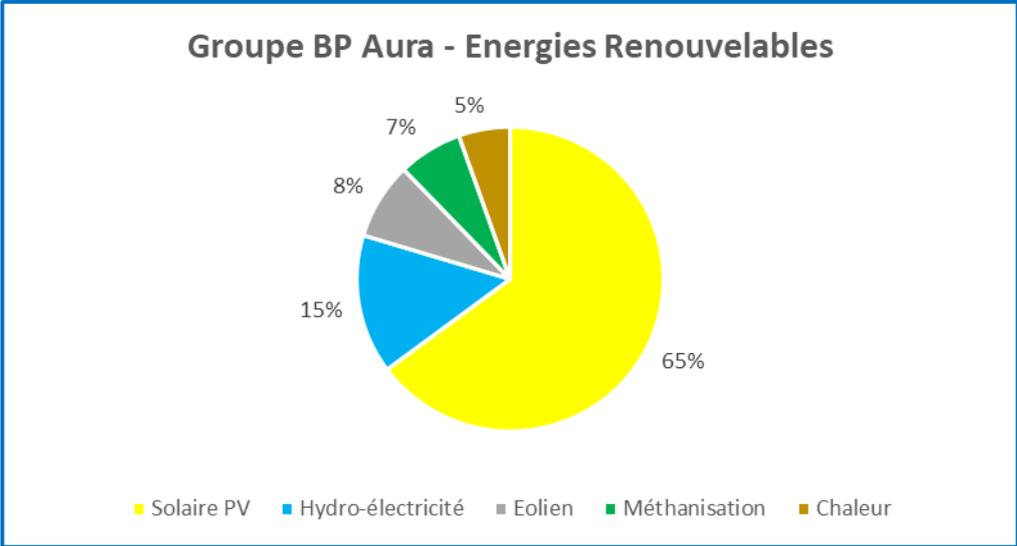
La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables (50%) du total ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergies fossiles), à 50%



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés non édités et édités sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
<i>Energies renouvelables</i>	192 894 099 €	3 526 820 €	-1 095 058 €	195 325 861 €
<i>Efficacité énergétique</i>	85 398 216 €	3 580 166 €	-1 119 153 €	87 859 229 €
<i>Eco mobilité</i>	53 562 847 €	2 207 374 €	-1 836 101 €	53 934 120 €
<i>Innovation</i>	20 351 452 €	0 €	-49 150 €	20 302 302 €
<i>Investissement</i>	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €
<i>Autres</i>	32 036 440 €	0 €	-84 945 €	31 951 495 €
TOTAL	384 263 053 €	9 314 360 €	-4 184 406 €	389 393 007 €

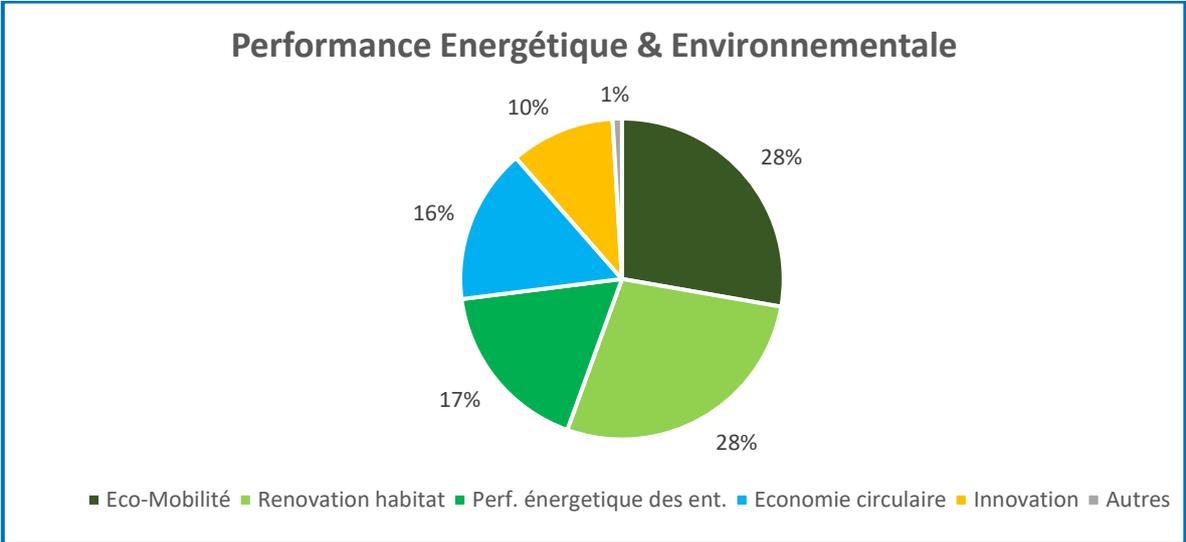
Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 6 158 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 65% du montant des projets financés, contre 15% pour l'hydro-électricité, 8% pour les projets éoliens, 7% pour des projets de méthanisation, et 5% pour la chaleur renouvelable.



Le cumul des projets solaires représente une puissance installée de 132 MWc pour le solaire, contre 29 MWc pour l'éolien et 11,3 MWc pour l'hydraulique.

Parmi les projets d'efficacité énergétique, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (28%), rénovation énergétique (28%), performance énergétique des entreprises (17%), économie circulaire et recyclage (16%) et innovation (10%).



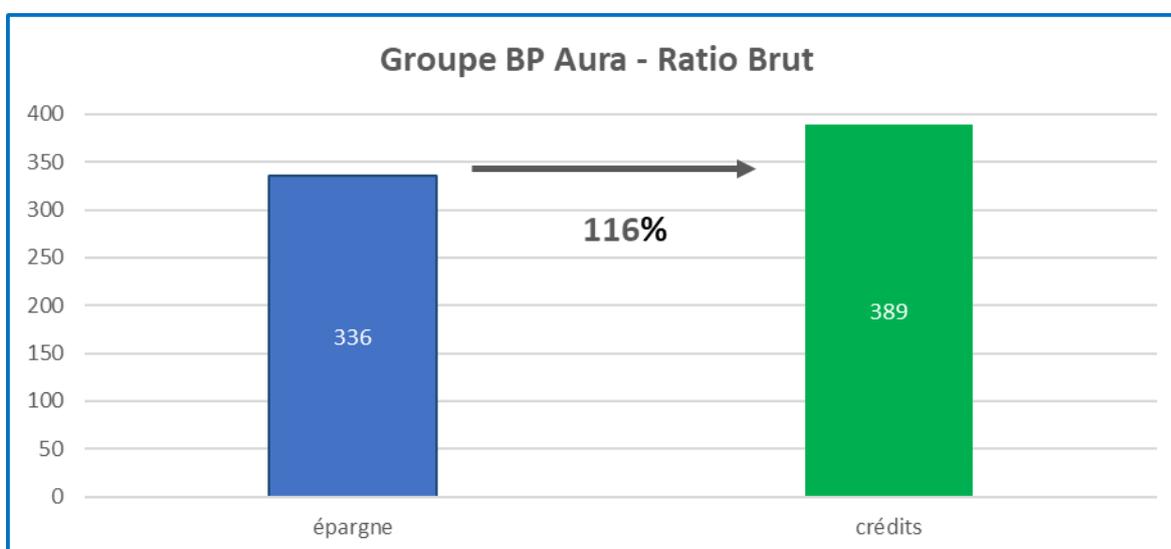
5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région.

Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution des banques BTE au financement de la transition énergétique dans leurs territoires ; il s'établit à 116% à fin juillet 2023.



5.2. Le Ratio Financier

Le ratio financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI, le crédit-bail ou le crédit consommation. Il s'établit à 82% à fin juillet 2023. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ – ou bien dans le rapport d'activité BTE de déc. 2022)

